

Mémoire de la Conférence régionale des élus (CRÉ)
du Centre-du-Québec sur l'étude des impacts liés au
déclassement de la Centrale nucléaire Gentilly-II
et du plan de diversification économique pour les
secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie



Table des matières

Introduction page **4**

Nos prémisses page **5**

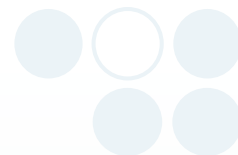
Nos préoccupations page **5**

Nos suggestions page **7**

Action complémentaires page **8**

Conclusion page **8**





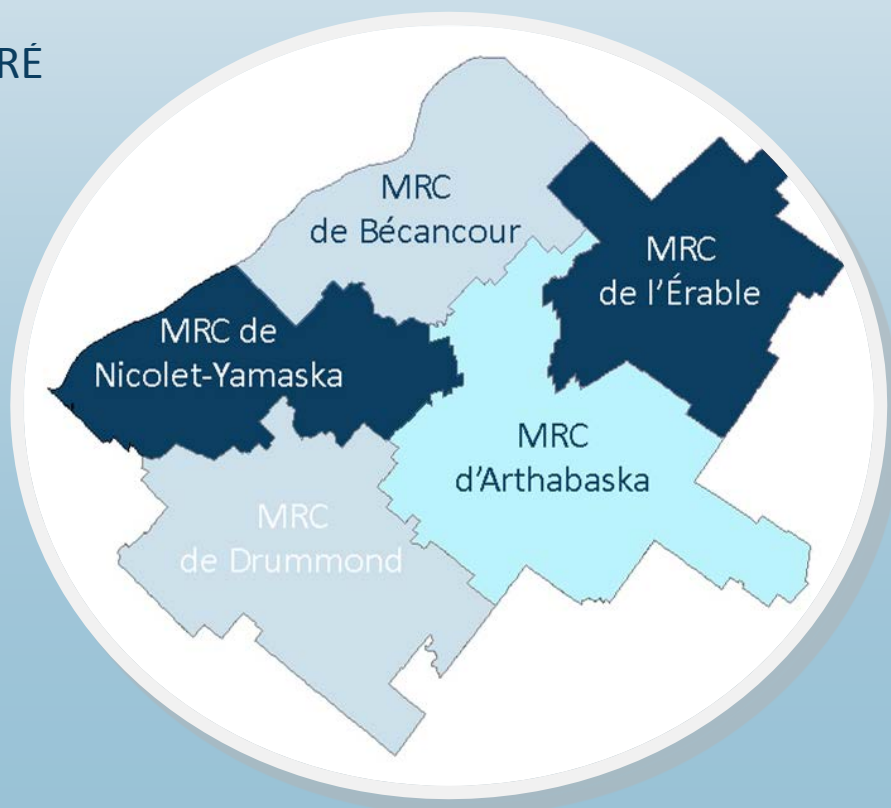
➤ Mission de la CRÉ

La Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec est, pour son territoire, l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional. Elle assume des rôles de concertation, de planification et de conseil auprès du gouvernement en matière de développement régional. Elle est issue de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004.

➤ Principaux mandats de la CRÉ

- ◆ Évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;
- ◆ Favoriser la concertation des partenaires dans la région et donner, le cas échéant, des avis sur le développement de la région au ministre;
- ◆ Gérer, en collaboration avec les ministères concernés, les fonds et programmes dédiés à la région;
- ◆ Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en identifiant ses enjeux, ses priorités et ses axes de développement;
- ◆ Conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement.

➤ Territoire de la CRÉ



Centre-du-Québec, le 30 janvier 2013

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
Mercredi le 30 janvier 2013 à 10 h 30
Salle du Conseil législatif
Assemblée nationale du Québec

**Objet : Étude des impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire
Gentilly-II et du plan de diversification économique pour les secteurs du
Centre-du-Québec et de la Mauricie**

Mesdames et messieurs les députés,

Le Centre-du-Québec est une région reconnue pour son dynamisme et la force de sa concertation, deux qualités qui lui ont permis d'acquérir son autonomie administrative le 30 juillet 1997. Elle vient de fêter, l'été dernier, son 15^e anniversaire, ce qui en fait la plus jeune des régions administratives qui composent le Québec. Cette situation fait en sorte que la région du Centre-du-Québec ne dispose toutefois pas de tous les leviers de développement qui lui permettraient de parvenir à sa pleine maturité. Elle n'a pas encore tous les moyens qui faciliteraient l'acquisition de son autonomie économique et qui sont dévolus aux autres régions administratives, notamment en ce qui a trait à la répartition des effectifs gouvernementaux. Signalons, pour ne prendre qu'un exemple, les territoires de l'agence régionale de santé et de plusieurs directions régionales ministérielles, qui regroupent encore les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, et ce, en dépit des contextes économiques et sociopolitiques foncièrement différents de ces deux régions.

À titre d'organisme de concertation œuvrant pour le développement de cette belle région, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec, dont j'assume la présidence, est grandement concernée par le programme de diversification économique de 200 M\$ annoncé par le gouvernement à la suite de sa décision de procéder au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-II. Nous ne nous prononcerons pas directement sur cette décision. Nos regards sont tournés vers l'avenir et notre attention se porte sur le programme de diversification économique et sur le fonds qui lui est associé pour la région Centre-du-Québec.

Nous ne pouvons que souscrire à l'idée d'assurer une plus grande diversification de l'économie de notre région et nous sommes ici pour offrir notre pleine collaboration afin d'assurer une utilisation optimale de ce fonds disponible pour le développement socio-économique du Centre-du-Québec. Il nous apparaît en effet primordial,

conséquemment au déclassement de Gentilly-II, de compenser la perte d'emplois de qualité localisés sur le territoire du Centre-du-Québec. Nous croyons que la réflexion sur les modalités de ce fonds pourrait certainement profiter de l'apport de la CRÉ du Centre-du-Québec. Nous souhaitons, dans cette perspective, attirer votre attention sur deux prémisses de base qui nous paraissent indissociables et qui doivent, selon nous, être tenues pour fondamentales dans cette réflexion.

Nos prémisses

La première prémisses concerne la localisation des emplois et leurs impacts dans l'économie de la région centricoise. Le déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-II entraîne la relocalisation ou la perte de plusieurs centaines d'emplois de qualité. Or, ces emplois étaient offerts sur le territoire de la région du Centre-du-Québec. C'est donc dans le portrait économique de la région que cette perte se fera ressentir. Illustrons ce propos à l'aide d'un exemple. Lorsque le siège social d'une grande entreprise quitte Montréal pour Toronto, nous déplorons une perte pour Montréal, et non pour les municipalités voisines limitrophes (Laval, Longueuil, Saint-Hyacinthe, Mirabel, ...), et ce, même s'il est possible qu'un nombre important d'employés de cette entreprise résident hors de la métropole.

De cette prémisses initiale en découle une seconde, que nous pouvons formuler ainsi : la compensation doit donc se faire là, ou très majoritairement là où sont les emplois, c'est-à-dire selon la situation géographique des emplois et des infrastructures concernées, et non en fonction du lieu de résidence des employés, comme la répartition du programme de diversification semble actuellement vouloir le faire.

Nos préoccupations

De cette situation émerge une préoccupation majeure pour les acteurs du développement de notre région réunis au sein de la CRÉ du Centre-du-Québec, soit d'obtenir une compensation optimale pour la perte de ces emplois de qualité offerts sur le territoire du Centre-du-Québec. À ce propos, nous nous interrogeons sur le mode de répartition annoncé de l'enveloppe budgétaire, qui prévoit l'octroi d'une grande partie du fonds de diversification à Trois-Rivières, qui se partagerait 75 % du fonds disponible avec Bécancour.

Nous sommes d'avis que cette façon de procéder pénalise le Centre-du-Québec. D'abord, parce que la perte des emplois actuels survient dans notre région, ceux-ci y étant localisés; ensuite, parce que les retombées ne seraient pas optimales pour le Centre-du-Québec. Sur le plan du navettage, c'est-à-dire le déplacement des travailleurs pour occuper un emploi, nous constatons qu'il se fait majoritairement dans l'axe nord sud. Selon les plus récentes données de la direction régionale du Centre-du-Québec d'Emploi-Québec, le nombre de travailleurs se déplaçant le long de cet axe en provenance de

Trois-Rivières, du Centre de la Mauricie et de Maskinongé vers Bécancour, s'élève à 3 665. En direction inverse, de Bécancour vers Trois-Rivières et ses MRC avoisinantes, le nombre de travailleurs n'est que de 1 235. Ainsi, sur un total de 4 900 travailleurs qui se déplacent entre la rive nord et la rive sud, 74,8 % font le déplacement en direction de la rive-sud. Les emplois situés sur le territoire de Bécancour, on le constate aisément, profitent aux travailleurs de la rive-nord, alors que les emplois localisés à Trois-Rivières et ses environs profitent, dans une faible proportion, aux travailleurs de la rive-sud. Le choix d'investir sur le territoire de Bécancour et de sa MRC est un choix gagnant-gagnant pour les deux régions touchées par les effets du déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-II.

Une autre appréhension que nous avons est que l'indétermination relative à la répartition de ce fonds de diversification suscite une certaine forme de « cannibalisme ». Il nous apparaît totalement inacceptable qu'une entreprise déjà présente sur le territoire de l'une de nos MRC qui désirerait s'agrandir ou diversifier ses activités soit, par des mesures incitatives, fortement invitée à venir s'établir sur un autre territoire. La CRÉ du Centre-du-Québec plaide pour un développement économique qui se fasse au bénéfice de tous, et non au détriment des autres. Dans le cadre de la prospection internationale, il nous apparaîtrait justifié que ce fonds serve, entre autres, à attirer une entreprise étrangère à Bécancour.

Nous réitérons donc que la priorité des efforts consentis pour attirer de nouveaux investissements et créer des emplois de qualité doit être accordée au territoire bécancourois, là où était située la centrale nucléaire. Grâce notamment à son grand parc industriel national, ce territoire dispose d'espaces et d'infrastructures pour accueillir de nouvelles grandes entreprises.

De plus, afin que la région du Centre-du-Québec puisse bénéficier de manière optimale des retombées du fonds de diversification, des efforts doivent également être faits pour que les entreprises qui ne peuvent s'implanter ou ne souhaitent pas s'implanter à Bécancour, et ce, soit pour des raisons d'ordre économique, sectoriel, géographique ou autre, puissent tout de même le faire sur le territoire du Centre-du-Québec. Il serait en effet judicieux d'employer une approche pragmatique dans la gestion de ce fonds, de manière à en favoriser le plein potentiel pour la région centricoise.

Nos suggestions

Afin de répondre à nos préoccupations, nous soumettons à votre attention quelques suggestions. La CRÉ du Centre-du-Québec propose :

- la mise en place d'une structure optimale de gestion du programme de diversification, capable de favoriser l'investissement et le développement de projets sur le territoire centricois (dont la table interministérielle constituée dans la région de Thetford Mines nous paraît un exemple à suivre);
- la priorisation des retombées en termes de nombre d'emplois de qualité créés dans l'évaluation des projets de diversification qui seront soumis;
- la possibilité de supporter des projets structurants en utilisant les sommes résiduelles au-delà de l'horizon de 5 ans actuellement défini;
- l'affectation d'une portion significative du fonds à des subventions, afin de créer les conditions favorables au développement des petites et moyennes entreprises;
- l'admissibilité au fonds de diversification à des projets récréotouristiques majeurs, des projets très structurants en termes de création d'emplois, d'investissements et venant bonifier de façon significative l'offre touristique centricoise;
- l'implication d'Investissement Québec (Banque de développement économique du Québec), afin de promouvoir ce fonds à l'international et ainsi favoriser la prospection d'investisseurs étrangers qui réaliseraient des projets au Centre-du-Québec;
- la présence de la CRÉ du Centre-du-Québec, ou de l'un de ses mandataires économiques régionaux, dans la gestion de ce fonds.

Le territoire du Centre-du-Québec dispose d'atouts indéniables par lesquels l'utilisation du fonds de diversification pourrait assurer une compensation adéquate en termes de création d'emplois de qualité. Les mesures de compensation pourraient se traduire par :

- la valorisation et la prospection internationale reliées à nos créneaux d'excellence, à savoir le meuble et le bois ouvré, le transport et le textile technique;
- le développement de nouveaux secteurs, notamment dans le domaine agroalimentaire (dont, par exemple, les fromages et la canneberge);
- l'accent particulier mis sur des projets en lien avec l'économie verte;
- la promotion de la recherche en région, dont les activités sont génératrices de retombées économiques majeures et la majoration de la formation postsecondaire en réponse aux besoins exprimés par le Centre-du-Québec.

Actions complémentaires

Nous croyons également qu'au-delà de ce fonds, différentes interventions peuvent contribuer à atténuer les effets négatifs reliés au déclassement de la Centrale de Gentilly-II. Signalons, par exemple, une implication accrue d'Hydro-Québec pour favoriser, avec les municipalités et les intervenants du milieu, le développement de projets dans la région centricoise, que ce soit en y devançant certains investissements déjà prévus, en localisant de manière prioritaire certains nouveaux projets sur le territoire du Centre-du-Québec, ou encore en y valorisant certaines de ses propriétés.

Dans le même esprit, nous croyons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec pourrait apporter une attention particulière à l'offre de formation post-secondaire dans la région centricoise.

Pour conclure

Ces suggestions traduisent la volonté d'engagement et l'esprit de collaboration qui animent et caractérisent la CRÉ du Centre-du-Québec et ses partenaires de développement. Notre démarche vise à minimiser les impacts d'un déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-II et à optimiser les retombées du fonds de diversification sur le territoire de notre région. Le Centre-du-Québec doit désormais disposer des moyens à la hauteur des ambitions des partenaires qui ont cru à son potentiel et qui s'investissent depuis maintenant 15 ans dans le développement de cette belle région.

Redonnons au Centre-du-Québec les emplois de qualité perdus à la suite du déclassement de Gentilly-II.



Francine Ruest Jutras, présidente